



HORAIRE PRÉSCOLAIRE

8h32	Entrée des élèves
8h35 - 11h19	Enseignement
11h22	Diner
12h32 - 12h37	Surveillance
12h37	Entrée des élèves
12h40 - 14h38	Enseignement
14h38	Fin des classes

HORAIRE PRIMAIRE

8h00 - 8h05	Surveillance
⌚ 8h05	Entrée des élèves
8h10 - 11h27	Enseignement
10h00 - 10h15	Récréation 1 1 ^{re} -2 ^e -3 ^e (des Érables) 1 ^{re} à 6 ^e (Sagard)
10h15 - 10h30	Récréation 2 4 ^e -5 ^e -6 ^e (des Érables)
⌚ 11h27	Diner
12h45 - 12h50	Surveillance
⌚ 12h50	Entrée des élèves
12h55 - 15h18	Enseignement
13h51 - 14h06	Récréation 1 1 ^{re} -2 ^e -3 ^e (des Érables)
14h06 - 14h21	Récréation 2 4 ^e -5 ^e -6 ^e (des Érables) 1 ^{re} à 6 ^e (Sagard)
⌚ 15h18	Fin des classes



Répartition hebdomadaire périodes de spécialités 2026-2027

Pavillon Sagard

Préscolaire

- 30 minutes : Éducation physique
- 30 minutes : Musique

1^{re} - 2^e année

- 2 périodes : Éducation physique
- 1 période : Anglais
- 1 période : Arts plastiques
- 1 période : Musique

3^e - 4^e - 5^e - 6^e année

- 2 périodes : Éducation physique
- 2 périodes : Anglais
- 1 période : Musique

***Arts plastiques enseignés par le titulaire*



Pavillon des Érables

Préscolaire

- 30 minutes : Éducation physique
- 30 minutes : Musique

1^{re} - 2^e année

- 2 périodes : Éducation physique
- 1 période : Anglais
- 1 période : Arts plastiques
- 1 période : Musique

3^e - 4^e - 5^e - 6^e année

- 2 périodes : Éducation physique
- 2 périodes : Anglais
- 1 période : Musique

***Arts plastiques enseignés par le titulaire*



Hémisphères
Réseau d'écoles culturelles

NOTRE CODE DE VIE

VALEURS PRINCIPES	PRINCIPES DIRECTEURS	RÈGLES DE VIE	AVANTAGES
À l'école Saint-Barthélemy, le respect de soi se construit sur les bases de la connaissance, de l'écoute et de la confiance en soi dans le but d'insuffler à chacun le sentiment de compétence.	Je prends soin de moi, je reconnais mes forces et mes défis et je demande de l'aide quand j'en ai besoin.	• Je suis propre et soigné-e. • Je m'habille convenablement en fonction de la situation. • J'adopte une conduite sécuritaire.	• Je respecte mon rythme. • Je trouve des solutions à mes problèmes. • J'ai une meilleure connaissance de mes forces et de mes défis. • Je me donne des moyens pour être compétent-e.
À l'école Saint-Barthélemy, on apprend à respecter les autres à travers l'apprentissage de la sensibilité, de l'empathie, de l'harmonie et du sentiment de justice.	Je suis à l'écoute de l'autre en tenant compte de ses besoins, ses idées, ses différences, ses sentiments.	• Je parle poliment aux élèves et aux adultes. • J'applique les étapes de la résolution pacifique des conflits. • Je parle au « JE ».	• J'ai de bonnes relations avec les autres. • J'ai confiance en moi. • Les autres sont ouverts à mes idées. • Je résous mes conflits facilement.
À l'école Saint-Barthélemy, le respect de l'environnement se vit par le développement d'une conscience écologique et sociale où le respect de la vie et des choses occupe une place centrale.	J'apprends à vivre avec les autres dans un environnement sain.	• Je circule calmement dans l'école. • Je garde mon école propre.	• Mon école est propre. • J'économise les ressources de ma planète et j'en suis fier-ère. • Je prends soin de ma planète.
À l'école Saint-Barthélemy, on devient responsable en prenant conscience que les actes et les actions posés comportent des conséquences.	Je prends la responsabilité de mes paroles et de mes gestes, en acceptant leurs conséquences positives et négatives.	• J'accepte sans argumenter les conséquences de mes gestes. • Je m'occupe de mes affaires.	• Je gagne la confiance des autres. • Je suis fier-ère de moi. • Les autres m'apprécient. • Je me sens en sécurité. • On me donne plus de liberté. • On me confie de plus en plus de responsabilités.
À l'école Saint-Barthélemy, chacun concrétise son engagement par son implication dans les apprentissages, par des efforts soutenus et par une participation active à une vie harmonieuse à l'école.	Je participe activement à la vie de mon groupe et de mon école.	• J'arrive à l'heure à l'école. • J'ai en tout temps le matériel nécessaire. • Je respecte les échéances. • J'apporte ma contribution aux travaux d'équipe.	• J'apprends plus et plus facilement. • J'ai de bonnes relations avec les autres. • Il y a un climat agréable dans ma classe et mon école. • J'ai du plaisir.
À l'école Saint-Barthélemy, la concertation et le partenariat sont les moyens privilégiés qui permettent de développer une collaboration efficace entre tous.	Je collabore avec les autres en partageant le matériel, mes idées et mes connaissances.	• Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école. • J'aide et j'accepte l'aide des autres. • Je respecte les règles du jeu dans la cour d'école.	• Je me sens apprécié-e. • J'agrandis mon cercle d'amis-es. • Je me sens utile. • J'apprends plein de choses. • J'obtiens de l'aide quand j'en ai besoin.

NOTRE CODE DE VIE

Interdiction des appareils électroniques personnels à l'école

L'école reconnaît l'importance de la technologie dans l'éducation et la vie des élèves. Cependant, elle est également consciente des distractions et des perturbations que peuvent causer les appareils électroniques personnels, tels que les téléphones cellulaires et les montres intelligentes, pendant les heures de classe. Afin de favoriser un environnement d'apprentissage positif et productif pour tous les élèves, l'école interdit des appareils électroniques personnels.

Interdiction des appareils électroniques personnels

L'usage des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdit du début à la fin de la journée scolaire, y compris pendant les pauses et l'heure du diner. Cette règle s'applique à l'ensemble du terrain de l'école.

Des exceptions peuvent être accordées pour des raisons pédagogiques, de santé ou de besoins particuliers, avec l'autorisation du personnel.

En cas de bris, perte ou vol, ni l'école ni le CSSDM ne peuvent être tenus responsables. L'élève et ses parents reconnaissent et acceptent cette condition.

Sanctions

Tout élève qui enfreint cette politique verra son appareil électronique confisqué. L'appareil sera remis au parent ou au tuteur de l'élève après une rencontre avec la direction. En cas de récidive, l'élève peut faire l'objet de mesures disciplinaires supplémentaires.

NOTRE CODE DE VIE

« Ce code de vie a été élaboré pour favoriser le développement de votre enfant et lui inculquer les valeurs nécessaires à l'acquisition des compétences sociales qui le feront évoluer dans la société. »

À L'ÉCOLE ET AU SERVICE DE GARDE, J'APPRENDS À ÊTRE RESPONSABLE DE MES ACTES ET À FAIRE DE MON MIEUX.

Le code de vie vise à :

- développer le sens des responsabilités de l'élève, son autonomie et sa liberté;
- promouvoir la qualité de l'enseignement et des apprentissages;
- assurer la sécurité physique et morale de toutes les personnes de l'école;
- favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses;
- favoriser un climat positif et agréable;
- assurer le bon fonctionnement de l'école.

Le code de vie valorise l'approche participative en :

- créant un climat de confiance entre l'adulte et l'enfant;
- responsabilisant l'élève;
- invitant l'élève à s'investir dans la recherche de solutions qui conviennent pour le mieux-vivre des personnes impliquées.

J'ai lu le code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

J'ai lu le code de vie et je m'engage à aider mon enfant à le respecter et à appuyer l'école dans sa démarche éducative, en soutenant le personnel dans ses interventions.

Signature des parents: _____

Date: _____

BANQUE DE CONSÉQUENCES



Principe de base :

Le personnel qui travaille à l'école doit intervenir pour aider les élèves à respecter le code de vie. Lorsqu'un élève ne respectera pas le code de vie, il devra...

- Identifier, avec l'aide de l'adulte, les effets de son comportement;
- réfléchir et trouver des solutions au problème, pour réparer son geste et éviter de le reproduire.

Voici les interventions que le personnel de l'école pourra utiliser lorsqu'un élève ne respecte pas le code de vie :

- | | |
|--|--|
| • donner un avertissement; | • demander de faire une réflexion orale, écrite ou dessinée; |
| • rappeler le code de vie; | • retirer temporairement l'élève; |
| • avoir une discussion avec l'élève; | • retirer un privilège; |
| • demander de reprendre le temps perdu après la classe ou, le cas échéant, lors d'une journée pédagogique (retenue); | • exiger une réparation (travail communautaire, affiche, dessin, service, etc.); |
| • inscrire un mot à l'agenda et demander de le faire signer par les parents; | • demander de faire une lettre d'excuses; |
| • appeler les parents; | • rencontre avec les parents; |
| • rencontre avec la direction; | • suspension à l'interne; |
| • suspension à l'externe. | • autre mesure jugée appropriée. |

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :

- avertissement verbal et discussion pour outiller les élèves et retrait de privilège;
- réflexion écrite + lettre d'excuse;
- rencontre parent, direction, élève, prof (peut être la première étape selon le geste);
- suspension interne;
- suspension externe;
- expertise externe;
- référence à l'externe.

APPROCHE D'INTERVENTION ÉDUCATIVE ET D'ENCADREMENT (AIEE)

Une approche éducative et bienveillante

La communauté de Saint-Barthélemy du pavillon des Érables a opté pour un système d'encadrement des comportements à l'échelle de l'école, Service de garde inclus! Cette approche est complémentaire au code de vie de l'école. Voici ce que nous avons instauré pour créer un climat sain, sécuritaire, bienveillant, propice aux apprentissages!



Vous avez dit AIEE ?

D'abord, sachez que nous avons fait « nos devoirs » pour savoir quelles étaient les meilleures approches, les programmes les plus efficaces en matière de discipline dans les écoles. Parmi des dizaines de programmes existants, nous nous sommes inspirés d'une approche grandement développée aux États-Unis et dans plusieurs provinces canadiennes : le soutien au comportement positif. Ce système de soutien se fonde sur le principe que les comportements attendus dans des lieux précis doivent être définis clairement, enseignés de manière explicite et, ce qui fait plaisir aux enfants, être reconnus ou renforcés lors de leur manifestation.

Les comportements attendus sont associés aux valeurs de notre école : le respect, la réussite, la responsabilité et sont nommés explicitement selon différents lieux dans l'école.

Chacun des comportements attendus dans des lieux ou des moments précis est nommé et enseigné aux élèves. On s'assure que les élèves comprennent bien ce qui est attendu d'eux.

Par exemple, aux toilettes, l'élève fait preuve de respect s'il respecte l'intimité des autres et la sienne ; il fait preuve de responsabilité en gardant l'endroit propre ; il assure sa réussite en allant directement aux toilettes et en retournant en classe directement pour poursuivre ses apprentissages.

LES LIEUX VISÉS ET LES MOMENTS VISÉS

- l'école (incluant le SDG)
- la classe
- les corridors, les casiers
- les toilettes
- la cour
- la bibliothèque
- le gymnase
- les déplacements
- la récréation
- le diner ou la collation
- les rassemblements

NOS VALEURS

- respect
- réussite
- responsabilité

DU RENFORCEMENT POSITIF

Pour reconnaître que les élèves ont adopté le comportement attendu, on utilise différents types de renforçateurs :

Des renforçateurs sociaux :

Exemple : Bravo, tu fais preuve de respect quand tu lèves la main pour parler!

Des renforçateurs tangibles : les blasons !!



Le blason de bronze : remis par les titulaires [vaut 1 point]

Le blason d'argent : remis par les autres adultes de l'école (spécialistes, orthopédagogues, TES, éducateurs du SDG, secrétaire, concierge, etc.) [vaut 2 points]

Le blason d'or : remis par la direction (vaut 3 points)

Les élèves ont reçu une pochette pour conserver leurs blasons. C'est un bel exercice de mathématique pour comptabiliser le tout!

Des privilèges

Privilèges pour l'élève

Chaque élève aura l'occasion d'échanger ses blasons contre un privilège pour lui-même. Les enseignants dresseront une liste de privilèges pour leur classe et le nombre de blasons nécessaires pour les obtenir.

Des privilèges de classe et SDG

En cumulant des blasons, chaque élève contribue à l'obtention d'un blason « classe » qui permet d'avoir un privilège « classe ».

Un blason classe = nombre d'élèves dans le groupe X 10.

Des privilèges-école

Quand nous aurons cumulé 30 blasons « classe », les élèves seront récompensés par une activité-école. Surprise à venir!

UNE BONNE COMMUNICATION

Vous recevrez aussi à l'occasion, des billets de communication (billets bleus). Ils ont pour but de vous tenir informés des bons coups ou des défis de votre enfant. Ce billet n'est pas une contravention, c'est un outil de communication. **Il doit être signé et retourné à l'enseignant·e de votre enfant.**

RAPPORT D'INTERVENTION À SIGNALEMENT OBLIGATOIRE (RISO)

Les membres du personnel de l'école doivent achever un rapport d'intervention à signalement obligatoire quand le manquement au code de vie est considéré comme majeur (vandalisme, violence, intimidation ...) et le remettre à la direction qui déterminera l'intervention à réaliser, selon la situation. Vous en serez informés si cela se produit pour votre enfant.

AIEE au pavillon des Érables, pour un environnement sain, sécuritaire, bienveillant, propice aux apprentissages!



LE PASSEPORT SCOLAIRE

du pavillon Sagard

Au pavillon Sagard, un passeport scolaire est déployé afin de favoriser l'engagement citoyen des élèves ainsi que le développement du profil de la communauté d'apprentissage du Programme d'éducation internationale.

Ce passeport permettra aux élèves de vivre concrètement le code de vie de l'école tout en développant les qualités mises de l'avant par le programme, autant dans leurs apprentissages que dans leurs comportements, en classe, dans la cour d'école et en ligne.



LES DESTINATIONS DU PROGRAMME INTERNATIONAL

Chaque destination représente une aptitude importante du Programme d'éducation internationale :



Esprit de recherche et connaissance



Intégrité



Ouverture d'esprit



Altruisme



Audace et réflexion



Équilibre



Communication et raisonnement



Raisonnement



L'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Par ce projet, l'élève s'engage à faire de son mieux chaque jour afin de :

- ✓ Se connaître et respecter les autres.
- ✓ Développer l'autonomie et agir avec intégrité.
- ✓ Apprendre et progresser continuellement.



LES VISAS DU PASSEPORT

Chaque destination représente une aptitude importante du programme. En obtenant des visas, l'élève démontre qu'il pose des gestes positifs, responsables et engagés dans sa vie scolaire.



Tout au long de l'année, les membres du personnel pourront reconnaître les comportements et les actions des élèves qui témoignent des aptitudes recherchées dans notre Programme d'éducation internationale.



Ainsi, à tout moment à l'école, un adulte travaillant dans l'établissement pourra remettre un visa à un élève ayant posé un geste significatif ou adopté un comportement positif et responsable.



NOTRE OBJECTIF

Par cette initiative, nous souhaitons encourager les élèves à devenir des jeunes :



engagés



respectueux



ouverts sur le monde



fiers de contribuer positivement à leur milieu scolaire.



BON VOYAGE DANS VOTRE PARCOURS SCOLAIRE AU PAVILLON SAGARD !





BILLET du DOUANIER



Le billet du douanier s'inscrit dans l'esprit du **passport scolaire** et vise avant tout l'accompagnement et la réflexion, sans approche punitive. Son objectif est d'aider l'élève à **réfléchir à ses gestes**, à **réparer au besoin** et à poursuivre son parcours vers l'obtention de visas.



Ce **petit arrêt** au poste de contrôle peut avoir lieu, par exemple, lorsqu'une consigne n'est pas respectée, à la suite d'un geste ou d'une parole inappropriée, d'un choix non sécuritaire ou de tout autre comportement nuisant au climat scolaire. Il permet à l'élève de **travailler un aspect à améliorer** afin de continuer son voyage de façon positive.



Sur ce billet, l'élève sera informé de l'**aptitude** du profil de la communauté d'apprentissage concernée ainsi que des **moyens** qui peuvent l'aider à s'améliorer. Le billet se veut donc un moment d'arrêt constructif pour mieux poursuivre son cheminement.



Le billet du douanier devra être **signé par les parents** et remis au titulaire.



BILLET DU DOUANIER

Petite pause à la douane



Prénom : _____

Groupe : _____



Ce que j'ai fait :

- ☐ Je n'ai pas circulé de manière calme et sécuritaire
- ☐ Je n'ai pas écouté les consignes
- ☐ J'ai manqué de respect aux autres
- ☐ Je n'ai pas pris soin du matériel et de mon environnement



Les aptitudes du passeport :

- ☐ Esprit de recherche et connaissance
- ☐ Intégrité
- ☐ Ouverture d'esprit
- ☐ Altruisme
- ☐ Audace et réflexion
- ☐ Équilibre
- ☐ Communication et raisonnement



Ce que je dois améliorer :

- ☐ Écouter
- ☐ Utiliser des mots gentils
- ☐ Trouver un moyen pour me calmer
- ☐ Respecter les autres
- ☐ Trouver une solution pacifique pour régler mon conflit

Pour mieux continuer je vais :

- ☐ Écouter l'adulte
- ☐ Réparer mon geste
- ☐ Demander de l'aide
- ☐ Me calmer



Douanier : _____



Date : _____

Signature d'un parent : _____



UN ARRÊT POUR MIEUX AVANCER,
et chaque petit pas te rapproche de la réussite !

L'approche *Et tant d'@rts!*

Nous croyons à l'apport unique des disciplines artistiques dans un cheminement scolaire. Celles-ci permettent l'acquisition et l'élargissement des connaissances de soi et du monde d'une manière unique et singulière. En effet, l'expression artistique ne cherche pas seulement à utiliser l'intelligence rationnelle de l'apprenant, à la différence des autres matières scolaires. Elle trouve son essence dans l'exploration de la créativité et l'expression émotionnelle de ce dernier, et fait place à l'instinct. Tout cela amène l'élève à mieux se connaître, à se définir tout au long de son parcours, pour finalement se réaliser en tant qu'individu. Les disciplines artistiques permettent, mieux qu'aucune autre discipline scolaire, l'émergence d'une identité propre en favorisant un développement plus global de l'élève.

L'un des aspects les plus intéressants du projet particulier *Et tant d'@rts!* est la valorisation du travail d'équipe au sein, non seulement du personnel enseignant, mais de toutes les personnes gravitant autour des élèves : éducateurs et éducatrices, professionnels, etc. Les échanges que cela amène sont riches et très significatifs.

De plus, ce projet favorise l'établissement d'un sentiment d'appartenance chez l'apprenant face à son milieu, un désir d'engagement vis-à-vis son environnement.



Le volet international à Sagard

Le pavillon Sagard de l'école Saint-Barthélemy offre le Programme primaire (PP) du Baccalauréat international (IB), de la maternelle à la 6^e année. Ce programme vise à former des élèves curieux, ouverts et engagés, capables de contribuer à un monde meilleur.

Sensibilité internationale

Les élèves sont amenés à réfléchir sur leur culture, à découvrir celle des autres et à comprendre les enjeux mondiaux.

Profil de la communauté d'apprentissage

Le PP valorise dix qualités essentielles : recherche, réflexion, intégrité, équilibre, ouverture, connaissances, raisonnement, communication, altruisme et audace.

Programme d'études et pédagogie

Le PP suit le programme québécois tout en proposant six modules d'enquête annuels, des approches innovantes axées sur la recherche, la pensée conceptuelle et la collaboration.

En savoir plus : ib.org | [Site de l'école](#)



COLLABORATION DEMANDÉE AUX PARENTS

Absence de l'enfant

Merci de signaler toute absence dès : 7 h 45 (matin) / 12 h 45 (après-midi)

Pour aviser le secrétariat :

- **des Érables** : 514 596-4877, poste 8680
- **Sagard** : 514 596-4858, poste 8377

À indiquer : nom de l'enfant, groupe, motif et durée de l'absence. Vous pouvez aussi utiliser Mozaïk Portail Parents.

Veuillez aussi informer la technicienne du SDG:

- **des Érables** : 514 596-7182
- **Sagard** : 514 596-7191

Agenda

L'agenda sert d'outil d'information et de communication entre l'école et la famille. Dans l'intérêt de l'enfant, il est préférable que l'agenda ne devienne pas l'outil de discussion à privilégier lors d'une divergence d'opinions entre le parent et l'enseignant-e. Dans tous les cas, communiquer avec l'enseignant est la première étape à franchir lors de recherche de solutions à un problème. S'il s'avère qu'une problématique perdure, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe de direction de l'école.

Arrivée et départ des élèves

Aucune surveillance dans la cour : avant **8 h 00** le matin ou avant **12 h 45** le midi

Merci de ne pas envoyer votre enfant avant ces heures. En cas de pluie ou de grand froid, les portes seront ouvertes plus tôt.

Récupérer son enfant - Heures de sortie : **11 h 30** (midi) / **15 h 21** (fin de journée)

Les enfants non récupérés dans les 5 minutes seront confiés au service de garde. Des frais seront alors facturés.

Bibliothèque

Sous la surveillance de son titulaire, l'élève se documente, complète une recherche ou consacre son temps à la lecture. En cas de bris, de perte ou de détérioration, le montant du volume de bibliothèque sera exigé aux parents de l'élève pour son remplacement.

Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de courriel

Si vous changez d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, SVP, avisez rapidement l'école et le service de garde. C'est essentiel si nous avons besoin de vous joindre au sujet de votre enfant.

Collation santé L'enfant peut apporter une collation santé à l'école, idéalement des fruits ou des légumes. Nous vous demandons toutefois d'éviter l'envoi de friandises.

Communication aux parents

Plusieurs lettres sont envoyées à la maison en cours d'année. Certains enfants oublient de les remettre à leurs parents. Nous vous invitons à regarder fréquemment dans le sac d'école de votre enfant afin de vérifier le contenu ainsi que votre boîte courriel. Pour être informé de ce qui se passe à l'école, vous pouvez consulter notre site Internet à l'adresse suivante :

<https://st-barthelemy.cssdm.gouv.qc.ca>.

Cour d'école

Elle est réservée aux enfants, aux enseignant·es ou aux éducateur·trices qui surveillent. Nous demandons aux parents de s'abstenir d'y entrer. Entre 8 h 00 et 18 h 00, il est interdit de circuler sur le terrain de l'école sans autorisation.

Départ hâtif d'un enfant

Si votre enfant doit quitter l'école seul avant la fin des cours, vous devez nous en informer par écrit. Nous vous prions de ne prendre aucun rendez-vous chez le dentiste ou autre spécialiste pendant les heures de classe. Il est important pour votre enfant de s'absenter le moins possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez plutôt rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Identification - effets personnels

Il est recommandé d'identifier tous les vêtements des enfants. Malgré tout, plusieurs vêtements sont régulièrement égarés et placés dans une armoire située à l'entrée du service de garde. Les élèves ne doivent pas apporter d'objets de la maison (ni en classe, ni au SDG, ni sur la cour).

Maladie

Lorsque l'enfant est malade sérieusement, les parents ne doivent pas envoyer leur enfant à l'école. Lorsque l'enfant se présente à l'école avec des symptômes légers, il doit sortir à la récréation. Si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse, vous êtes priés de nous en informer le plus rapidement possible.

Médicaments

Si nous devons administrer des médicaments à votre enfant, vous devez avoir rempli le formulaire d'autorisation d'administration de médicaments, qui se trouve au secrétariat ou au service de garde. Le médicament à administrer doit porter une étiquette de prescription au nom de l'enfant où la posologie apparaît. Aucun médicament en vente libre ne peut être administré, même avec votre consentement. L'administration de médicaments ne doit comporter aucune obligation pour le personnel de poser un diagnostic ou de rédiger des observations ou un rapport.

Plan d'urgence (fermeture de l'école)

Veuillez prendre note qu'en cas d'urgence ou de tout autre événement majeur (panne électrique, troubles du système de chauffage ou d'approvisionnement en eau potable), les élèves de l'école Saint-Barthélemy seront relocalisés.

Pour le pavillon des Érables, le lieu de rassemblement prévu est le pavillon Sagard, situé au 7400, rue Sagard.

Pour le pavillon Sagard, le lieu de rassemblement prévu est le pavillon des Érables, situé au 7081 avenue des Érables.

Si ces endroits sont inaccessibles, le lieu de rassemblement prévu est le centre Saint-Barthélemy, situé au 7111, avenue des Érables.

Voyage

Toutefois, en cas d'absence pour un voyage, les parents doivent informer l'école de l'absence de leur-s enfant-s. La loi sur l'instruction publique (article 18) ne nous permet pas de cautionner une telle pratique et nous devons donc consigner toute absence au dossier de l'élève. Vous devez donc passer au secrétariat de l'école pour signer la lettre de voyage si vous comptez voyager avec votre/vos enfant-s durant les jours de classe.

Service de garde (SDG)

Le SDG est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h, incluant les journées pédagogiques, pour les enfants qui y sont inscrits. Si vous avez besoin de ce service pour votre enfant, il faut d'abord procéder à son inscription.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Interdiction des appareils électroniques personnels à l'école

L'école reconnaît l'importance de la technologie dans l'éducation et la vie des élèves. Cependant, elle est également consciente des distractions et des perturbations que peuvent causer les appareils électroniques personnels, tels que les téléphones cellulaires et les montres intelligentes, pendant les heures de classe. Afin de favoriser un environnement d'apprentissage positif et productif pour tous les élèves, l'école interdit des appareils électroniques personnels.

Interdiction des appareils électroniques personnels

L'usage des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdit du début à la fin de la journée scolaire, y compris pendant les pauses et l'heure du dîner. Cette règle s'applique à l'ensemble du terrain de l'école.

Des exceptions peuvent être accordées pour des raisons pédagogiques, de santé ou de besoins particuliers, avec l'autorisation du personnel.

En cas de bris, perte ou vol, ni l'école ni le CSSDM ne peuvent être tenus responsables. L'élève et ses parents reconnaissent et acceptent cette condition.

Sanctions

Tout élève qui enfreint cette politique verra son appareil électronique confisqué. L'appareil sera remis au parent ou au tuteur de l'élève après une rencontre avec la direction. En cas de récidive, l'élève peut faire l'objet de mesures disciplinaires supplémentaires.

PROCÉDURE DE RETARDS

La présence à l'école et le respect de l'horaire sont essentiels pour favoriser le sentiment d'appartenance et la motivation des élèves à s'impliquer dans la vie scolaire.

Pour être certains d'être à l'heure à l'école, les élèves du **primaire** doivent arriver à compter de **8 h 00** et les élèves du **préscolaire** à compter de **8 h 27** dans la cour de récréation.

Un élève qui ne peut rejoindre son groupe avant la fermeture des portes est considéré comme étant en retard.

Seuls les retards justifiés par une visite chez un professionnel (médecin, dentiste, travailleuse sociale, etc.) ou par un événement exceptionnel sont considérés comme valides.

Procédure en cas de retard :

1. L'élève en retard doit obligatoirement entrer par la porte principale et remplir un billet de retard. L'entrée du service de garde ne peut pas être utilisée.
2. La partie blanche du billet doit être transmise à son enseignant·e. La copie jaune doit être déposée dans le panier prévu à cet effet.
3. La secrétaire consigne le retard sur la plateforme Mozaïk. Les spécialistes informent les titulaires des retards et leur remettent les billets correspondants.

GESTION DES RETARDS

Étapes du suivi en cas de retards fréquents :

Observation et communication interne

Lorsqu'un membre du personnel constate des retards fréquents chez un élève, il en informe la direction afin d'amorcer un suivi approprié.

Communication avec la famille

La direction assure une communication progressive et adaptée avec les parents, en fonction de l'évolution de la situation. Celle-ci peut débuter par un courriel de rappel et d'information, se poursuivre par l'envoi d'une lettre officielle transmise par l'école, et, si les retards persistent, mener à l'expédition d'une lettre recommandée avec accusé de réception. L'ensemble de ces démarches vise à soutenir la collaboration école-famille, dans l'intérêt de l'élève.

GUIDE DE COLLABORATION PARENTS-ÉCOLE

1. Le parent désireux de rencontrer un membre du personnel de l'école doit au préalable prendre rendez-vous, en écrivant un message dans l'agenda ou en téléphonant au 514 596-4877.
2. En se présentant à l'école, le parent utilise l'entrée principale située au 7081, avenue des Érables, s'identifie auprès de la secrétaire de l'école et explique l'objet de sa visite.
3. Pour circuler dans l'école, une autorisation de la direction ou de la secrétaire est nécessaire.
4. En tout temps, le parent s'adresse aux intervenants scolaires avec politesse et fait montre de savoir-vivre. Les règles de bienséance sont de mise partout à l'école, tout parent devant être conscient de son rôle de modèle (adulte) joué auprès des élèves.
5. Un appui inconditionnel du parent envers l'école est nécessaire en présence de son enfant. En cas de désaccord ou de questionnement en rapport avec un fait rapporté par ce dernier, le parent est invité à communiquer ou à prendre rendez-vous avec l'intervenant concerné.
6. La collaboration des parents est essentielle en ce qui a trait aux coupons-réponse à signer et à retourner à l'école, dans les délais prescrits. Cette collaboration est garante d'une plus grande efficacité dans l'organisation scolaire de l'école.
7. Source de motivation et gage de réussite, l'assiduité ainsi que la ponctualité des élèves sont la responsabilité du parent.

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
cssdm.gouv.qc.ca/plaintes/
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève



Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

CODE DE VIE SUR INTERNET

Internet est très utile, mais il comporte aussi des risques. J'apprends à les reconnaître.



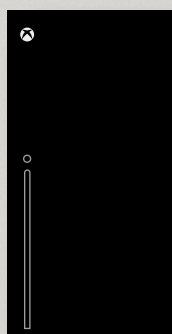
LIEU PUBLIC

Internet est un lieu public. Ce que j'y mets, même dans une conversation privée en ligne, est là pour toujours, même si je l'efface. Je ne fais pas sur Internet ce que je ne ferais pas dans la vraie vie.



RÉFLÉCHIR

Avant de publier quelque chose sur Internet, comme sur les réseaux sociaux, je réfléchis. Je ne publie pas de propos menaçants, racistes, méchants, dénigrants, etc.



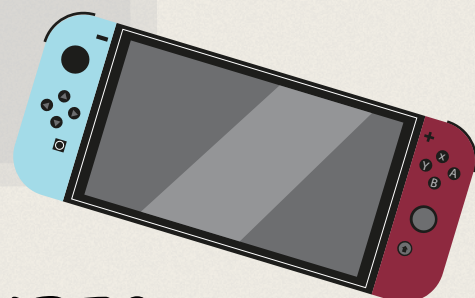
INFORMATIONS PERSONNELLES

Je ne divulgue jamais :

- ◆ mon âge
- ◆ mon adresse
- ◆ l'école que je fréquente
- ◆ le nom de mes parents
- ◆ mes déplacements

..... INTIMIDATION

Si je suis victime ou témoin d'intimidation ou de manipulation, j'en parle immédiatement à un adulte.



COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES

CONSENTEMENT

Je m'assure d'avoir l'autorisation de la personne concernée avant de publier une photo d'elle. Je ne publie jamais une photo intime ou dégradante de moi ou d'une autre personne.

INCONNU

Je communique seulement avec des gens que je connais. Je n'accepte pas les demandes d'amitié de personnes inconnues.



MAUVAIS PRESSSENTIMENT

Quand une personne me pose des questions étranges ou me demande de faire quelque chose qui me rend mal à l'aise, je ne réponds pas et j'en parle avec un adulte en qui j'ai confiance.

